

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 février 2025- 20h00

Président de séance : Didier REVEAU, Maire

Membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés :

Mme Cécile KNITTEL-		représentée par M. Didier REVEAU, muni d'un pouvoir
M Eric PAPILLON-	Présent	
Mme Sylvie SEQUEIRA		représentée par M. Laurent PHILIBERT, muni d'un pouvoir
M Laurent PHILIBERT	Présent	
Mme Christiane VAN RYSSEL	Présente	
M Gérard GUESNE-	Présent	
M Gaëtan THOMAS-		représenté par Mme Françoise PELLODI, muni d'un pouvoir
Mme Bénédicte MARCHAIS-		représentée par M Gérard GUESNE, muni d'un pouvoir
Mme Françoise PELLODI-	Présente	
M Emmanuel BOIS-	Présent	
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN-		représentée par Mme Christiane VAN RYSSEL, muni d'un pouvoir
M Nicolas CHABLE-	Présent	
Mme Catherine CHANTEPIE-	Présente	
M Thierry BODIN-		représenté par Mme Delphine LETESSIER, muni d'un pouvoir
Mme Delphine LETESSIER-	Présente	
M Christophe BISI-	Présent	
Mme Marie-Hélène TROUILLOT-	Présente	
M Emmanuel VIGNERON-		représenté par M. Éric PAPILLON, muni d'un pouvoir
Mme Marie DENONELLE	Présente	
M Nicolas GUILLARD-	Présent	
Mme Audrey MAMONTEIL-	Présente	
M Dominique MORANCÉ-	Présent	
Mme Olivia JAMAIN-		représentée par Mme Catherine CHANTEPIE, muni d'un pouvoir
M Lionel COURTEMANCHE-		représenté par M. Emmanuel Bois, muni d'un pouvoir
Mme Sophie DOLLON-		représentée par Mme Marie DENONELLE
M Franck POTAUFEUX-		représenté par M. Dominique MORANCE, muni d'un pouvoir
Mme Edith ALIX-	Présente	
M Carl GUILLEMIN-	Présent	

Secrétaire de séance : Carl GUILLEMIN

Quorum : il est réuni (plus de 15 conseillers présents), la séance du conseil peut avoir lieu.

Nombres de conseillers : 29

Présents ou représentés : 18 + 11 procurations

Absents : 0

Monsieur REVEAU ouvre la séance en soumettant à l'assemblée une question diverse relative au personnel et sollicite son avis quant à d'éventuelles objections à sa présentation. Le Conseil, à l'unanimité, valide l'examen de cette question.

Il poursuit en présentant les décisions prises par délégation.

Enfin, il demande à l'assemblée si des oppositions existent concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2024.

Le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Lors de la réunion du conseil, les points 4 – Condition de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission des PLIS en cas de nouvelle délégation de service public : assainissement collectif et 5 – Choix du mode de gestion : assainissement collectif (AFFAIRES GENERALES) ont été présentés et lus par Emmanuel Bois.

Il convient de souligner qu'un ajustement a été apporté à l'ordre de présentation de ces deux points au cours de la réunion, les deux points ayant été intervertis. Cette modification a été réalisée afin d'assurer une meilleure cohérence dans la présentation des sujets, en prenant en considération la nécessité pour le Conseil de statuer préalablement sur le mode de gestion (point 5) avant d'examiner les Conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission des plis en cas de nouvelle délégation de service public.

I. AFFAIRES GENERALES

1. Information sur les décisions prises en vertu des délégations
2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17.12.2024
3. Signature d'une convention de servitude : lotissement le Bignon (rue du Perche)
4. Condition de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission des plis en cas de nouvelle délégation de service public : assainissement collectif.
5. Choix du mode de gestion : assainissement collectif
6. Validation du candidat retenu pour la construction de pistes de padel équipées de panneaux photovoltaïques.
7. Renouvellement de la convention de mise à disposition de service entre la commune de La Ferté-Bernard et le SIVU eau
8. Signature d'une convention de groupement de commande dans le cadre d'un contrat d'entretien des chaudières.
9. Rétrocession de concession de cimetière
10. Report de fonds de concours 2023 : réhabilitation du restaurant scolaire et éventuel ajout d'un étage
11. Report de fonds de concours 2023 : modernisation du système de vidéoprotection

II. CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

1. Consultation en vue de retenir une maîtrise d'œuvre pour la construction d'une passerelle au quai d'Huisne
2. Travaux pour l'aménagement des abords du centre aquatique – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du SIVU eau potable à la ville de La Ferté-Bernard.

III. JEUNESSE ET SPORTS

1. Renouvellement de la convention avec le VSF TIR A LA CIBLE pour mise à disposition de l'école nationale d'instruction du tir

IV CULTURE

1. Signature d'une convention de partenariat pour le développement de services numériques en bibliothèque

V- PERSONNEL

1. Renouvellement de la convention de mise à disposition des agents de la police municipale et leurs équipements entre les communes de La Ferté-Bernard et Cherré-Au
2. Modification du tableau des effectifs
3. Astreinte et permanence

VI FINANCES

1. Ouverture de crédit d'investissement 2025 par anticipation

VII. QUESTIONS DIVERSES

- 1- Modification du tableau des effectifs (modification d'horaire d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives)

Délibérations adoptées :

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17.12.2024
- Signature d'une convention de servitude : lotissement le Bignon (rue du Perche)
- Condition de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission des plis en cas de nouvelle délégation de service public : assainissement collectif.
- Choix du mode de gestion : assainissement collectif
- Validation du candidat retenu pour la construction de pistes de padel équipées de panneaux photovoltaïques.
- Renouvellement de la convention de mise à disposition de service entre la commune de La Ferté-Bernard et le SIVU eau
- Signature d'une convention de groupement de commande dans le cadre d'un contrat d'entretien des chaudières.
- Rétrocession de concession de cimetière
- Report de fonds de concours 2023 : réhabilitation du restaurant scolaire et éventuel ajout d'un étage
- Report de fonds de concours 2023 : modernisation du système de vidéoprotection
- Consultation en vue de retenir une maîtrise d'œuvre pour la construction d'une passerelle au quai d'Huisne
- Travaux pour l'aménagement des abords du centre aquatique – Convention de délégation de maîtrise

d'ouvrage du SIVU eau potable à la ville de La Ferté-Bernard.

- Renouvellement de la convention avec le VSF TIR A LA CIBLE pour mise à disposition de l'école nationale d'instruction du tir
- Signature d'une convention de partenariat pour le développement de services numériques en bibliothèque
- Renouvellement de la convention de mise à disposition des agents de la police municipale et leurs équipements entre les communes de La Ferté-Bernard et Cherré-Au
- Modification du tableau des effectifs
- Astreinte et permanence
- Ouverture de crédit d'investissement 2025 par anticipation
- Modification du tableau des effectifs (modification d'horaire d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives)

Demande de scrutin particulier :

SO

Résultat des scrutins :

SO

Discussions au cours de la séance :

SO



INTERVENTION Didier REVEAU

Maire

CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du jour de ce 1^{er} Conseil de l'année est composé de dossiers importants qui s'inscrivent dans nos programmes d'**investissements** et de **fonctionnement** avec notamment un dossier assainissement mais aussi une **offre élargie de services**.

Au titre des investissements :

- a) La **réhabilitation du Cossec et du restaurant scolaire** se poursuit conformément au calendrier initial. Plusieurs avenants et modifications de marchés ont été nécessaires ce qui est habituel sur des travaux de rénovation,
- b) Le **schéma de liaisons douces se prolonge sur l'avenue de la République** devant le futur centre aquatique. Une demande de subvention d'un montant de 160K€ pour une dépense subventionnable de 321K€ a été déposée auprès des services de l'Etat,
- c) Des **travaux** sont prévus au **Centre culturel Athéna** et pour le **bâtiment du 48, rue d'Huisne**, soit un montant total de 235K€ pour lequel un dossier de subvention a été déposé à hauteur de 117K€ auprès des services de l'Etat,

- d) La **modernisation de notre système de vidéoprotection** continue, soit un engagement financier de près de 45K€ pour lequel nous sollicitons le report d'un fonds de concours de la C.C.P.E. d'un montant de 12.500€,
- e) Le **remplacement de la passerelle du quai d'Huisne** s'avère nécessaire, l'actuelle est apparue en trop mauvais état pour être rénovée. Après des études effectuées en 2024, il s'agit donc de lancer une consultation en vue de retenir un maître d'œuvre pour une installation prévue dès cette année.

Au titre du fonctionnement, la procédure de **renouvellement de notre contrat d'assainissement collectif** se confirme.

Il s'agit de définir **les conditions d'exercice de cette compétence** et de préciser ses **modalités selon des besoins identifiés et leurs évolutions**.

Le système d'assainissement est déterminant pour le développement de la ville afin de préserver sa capacité à satisfaire des critères quantitatifs et qualitatifs pour ses futurs programmes d'urbanismes.

C'est, par ailleurs, un sujet très technique qui nous engage sur plusieurs années.

Les délibérations qui vous sont soumises ce soir sont donc logiquement dans le **prolongement de celle prise lors de notre C.M. du 11 décembre dernier**.

Nous avons alors délibéré pour recourir à une **assistance à maîtrise d'ouvrage** afin de garantir au mieux le renouvellement de notre contrat de délégation.

Pour cela, la société ACDDUC avait été retenue. Sa mission qui avait été précisée comprenait : la préparation de la fin du contrat actuel, le lancement de la procédure de renouvellement, l'examen des candidats et des offres, les négociations avec les candidats retenus et la clôture du processus avec la signature du nouveau contrat.

Cécile Knittel, nous avait, ainsi, rappelé que le contrat actuel de D.S.P. avec la SAUR arrivait à échéance le 31 décembre 2025. Aussi, pour assurer la continuité de ce service, il convenait d'entamer la procédure de son renouvellement.

La consultation préparée par la société ACDDUC a, notamment délibérément, fixé un montant supérieur à celui du seuil européen de 5.800.000€ compte tenu de la durée de 8 années retenue pour la concession.

5,8M€ est le seuil le plus élevé qui peut donc être dépassé sans remise en cause du marché.

Il s'agit, ainsi, d'éviter toute difficulté au regard d'un dépassement d'un seuil intermédiaire inférieur à 5,8M€ ; par exemple 5,5M€ mais qui en cas d'avenants en cours D.S.P. dépasserait 5,8M€ ce qui nous obligerait à relancer un marché.

Pour mémoire, la procédure de D.S.P. est celle qui a été suivie par la C.C.P.E. pour le centre aquatique. Elle n'est donc pas nouvelle en particulier pour les conseillers communautaires qui ont eu à en connaître le déroulé et à l'approuver.

Si certains s'intéressent à cette procédure qu'ils n'hésitent pas à se rapprocher de Cécile Knittel ; toutes les expertises sur des sujets aussi complexes sont les bienvenues.

Toujours au titre du fonctionnement, la **poursuite de nos politiques de coopérations et de mutualisations** se vérifie, à nouveau ce soir, par des délibérations relatives à :

- La **gestion de la production et de la distribution de l'eau potable** dans le cadre du syndicat constitué avec la commune de Cherré-au,

- Un **contrat de prestation pour l'entretien des chaudières** de la Ville et du Foyer logement du Closeau.,
- La **tranquillité publique avec le renouvellement de la convention de mise à disposition de la Police municipale** sur le territoire de la commune de Cherré-au.

A noter que c'est le SIVU qui porte le coût du remplacement de la canalisation d'eau, soit 137K€, qui doit être changée devant le futur centre aquatique avant travaux de la liaison douce.

Enfin pour le fonctionnement, une **offre de services qui s'élargie** avec la **réalisation de 4 terrains de padel couverts** à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt.

Ce projet est possible grâce à une autorisation d'occupation temporaire du domaine privé communal sur 2.043m2 situés à proximité du boulodrome.

Outre son **caractère sportif et de loisir** cette nouvelle offre revêt un **intérêt environnemental avec de la production d'énergie renouvelable** sur ce site et sur une partie du terrain de boule découvert.

Secrétaire de séance

Carl GUILLEMIN

Monsieur le Maire

Didier REVEAU